

Intervention /

CG du 15 décembre 2021

Sujet :

Réduction de la taxe non-pompiers pour les apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans.

Intervenant :

Mouvement Indépendant

A l'attention de :

Conseil communal

« Madame, Monsieur,

Le Mouvement indépendant souhaite que le Conseil communal puisse envisager une réduction de la taxe non-pompier pour les apprentis et les étudiants jusqu'à la fin de l'année de leurs 25 ans.

En effet, différentes communes ont opté pour cette réduction afin d'alléger le budget de cette population aux ressources financières modestes. C'est le cas notamment de la Commune de Gruyères qui demande une participation de Fr. 50.—au lieu de Fr. 100.—. Le montant de cette taxe peut être revu chaque année par le Conseil communal via la Commission du feu, conformément à l'article 6 du règlement y relatif.

Les finances communales ne seraient que très peu impactées et ce geste semble supportable. Cette réduction serait en revanche certainement très appréciée de nos jeunes qui doivent souvent composer avec un budget serré. »

Merci de votre attention. »

Pour le Mouvement Indépendant
Isabelle Seydoux